

OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ÉCOLE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE



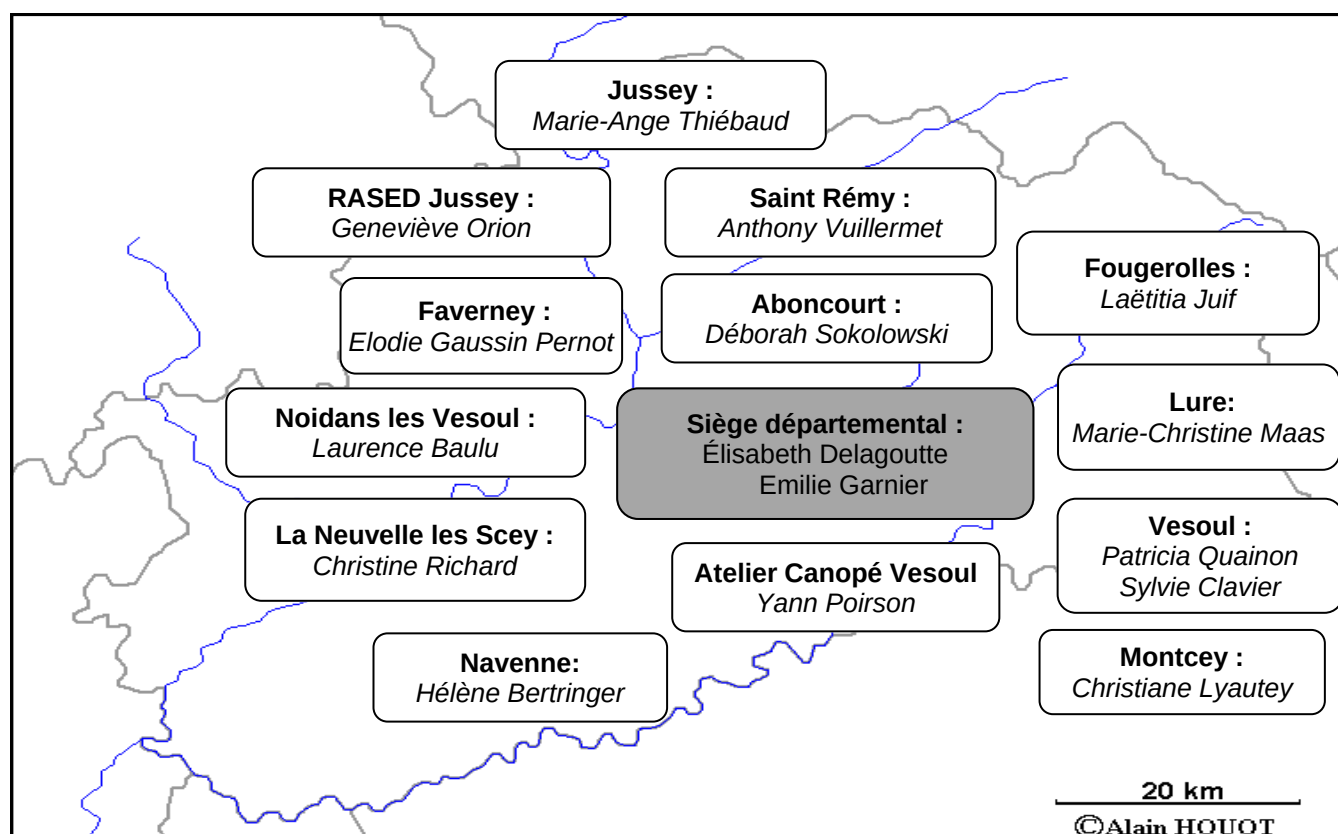
OCCE 70
Rue de Verdun
BP 10455— 70007 VESOUL Cedex
Tél.: 03 39 28 01 36
Courriel : ad70@occe.coop
Site : https://ad70.occe.coop

Fédération Nationale OCCE
28 av. Jean Lolive
93500 PANTIN
☎ 01 44 14 93 30
<http://www.occe.coop>
C.C.P PARIS 1323 24 L—SIRET 775 689 078 00019—N.A.F. 913 E

AVEC VOUS:

Une équipe de collègues, administratrices et administrateurs et une animatrice qui font vivre la coopération dans leur classe et leur école.
Des collègues à votre service, que vous pouvez contacter sur votre secteur.

Adhérez
à l'OCCE



OCCE 70

Dossier de rentrée

Année scolaire 2026-2027

La coopération...

Des projets en plus?...



Échanger avec
d'autres
collègues



Ne pas rester
isolé dans sa
classe



Participer aux
actions
départementales

Vivre la citoyenneté
au quotidien avec
les enfants



Organiser des
sorties
éducatives

Faites circuler !

**Vous voulez mieux
connaître nos actions**

Découvrir l'OCCE

**Vous êtes mandataire,
directrice, directeur,
vous voulez adhérer**

SOMMAIRE:

- ➔ A3 R/V—Infos générales
- ➔ A4 R/V—Actions pédagogiques 2026/2027- Conférence
- ➔ A4 R/V—Adhésion
- ➔ A4 R/V—Les missions du mandataire et les assurances
- ➔ A4 R/V—Le matériel en prêt—Réunion pédagogique de rentrée
- ➔ A4 R/V—La comptabilité

**Une couverture légale, juridique et financière
pour la coopérative scolaire.**



Ouverture du secrétariat :

Tous les jours (mercredi
sur rendez-vous)
de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Siège Départemental

Rue de Verdun
70000 Vesoul

Un lieu de
rencontre
et de ressources

Un contrat d'assurance
souscrit auprès de nos
partenaires MAE/MAIF
vous proposant des
avantages exclusifs
négociés à l'échelle

Des animations et co-formations départementales

pour partager des expériences entre
collègues, se former ensemble par
l'échange de pratiques.

Une adresse postale
**Rue de Verdun
BP 10455
70007 VESOUL Cédex**

Un numéro de
Téléphone :
**03 39 28 01 36
07 66 94 02 99**

1 adresse électronique:
ad70@occe.coop

Un site internet

[https://](https://ad70.occe.coop)



ad70.occe.coop

Dans l'enseignement public, les coopératives scolaires sont des sociétés d'élèves, gérées par eux, avec le concours des maîtres en vue d'activités communes.

Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres.

Les fruits du travail commun sont affectés à l'embellissement de l'école et à l'amélioration des conditions de travail, l'organisation de la culture artistique et des loisirs des sociétaires, au développement des oeuvres scolaires et post-scolaires d'entraide et de scolarité. (Congrès de Tours 1948).

Chaque maître.sse conduit avec sa classe des activités coopératives, désormais résolument encouragées par les Instructions Officielles.

Elle ou il est invité.e et peut à sa demande être accompagné.e pour s'appuyer sur les atouts de son environnement professionnel (ressources financières et matérielles, expérience professionnelle, tissu relationnel entre collègues et avec les familles et la collectivité locale.

Nous faisons TOUS vivre la coopération à l'école avec les enfants :

* **réalisations modestes ou ponctuelles** : école fleurie, responsabilités dans la classe, répartition de rôles, enquêtes, visites, tutorat ...

* **projets sur le long terme** : gestion financière et humaine de la coopérative et son conseil d'élèves, journaux scolaires, développement de l'autonomie avec plan de travail, projets éducatifs avec échanges entre classes (environnement, technologie, arts, expression corporelle ...), sortie ou séjour scolaire

* **échanges avec d'autres classes** : rassemblements de classes , projets cirque, bals folk, école dehors, ressourcerie ...), correspondance entre classe (courrier ou réseaux sociaux)

au service de tous ces projets = votre coopérative scolaire

La coopérative scolaire de classe ou d'école, c'est :

- * une structure gérée par les enfants avec l'aide des maîtres ;
- * la citoyenneté en actes, la reconnaissance du rôle et des pouvoirs de chaque coopérateur ;
- * une existence légale nous permettant de gérer les fonds, et une reconnaissance officielle ;
- * un plus au service des apprentissages ;
- * une motivation pour le travail quotidien ;
- * un esprit et un cadre de travail valorisants : de la coop de classe à la classe coopérative.

Législation, droit à l'image, ...

Nous utilisons fréquemment des images de nos élèves, seuls ou en groupe. **N'oublions pas de nous conformer à la législation, notamment en demandant l'autorisation parentale avant diffusion.**

Pour toutes vos questions concernant la législation de la coopérative scolaire ou de l'école, de nombreux renseignements complémentaires sont disponibles sur le site de l'OCCE 70, onglet Espace Mandataire/Outils et Fiches pratiques pour la gestion de Coopérative ou en nous envoyant un mail.

ADHÉSION A L'OCCE 70 - 2026 / 2027

À renvoyer à : OCCE 70 - Rue de Verdun - BP 10455 - 70000 VESOUL

AVANT LE 30/09/2026

VOTRE COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Coopérative de : classe/école - Nbre de classes :
RPI : oui / non - Autre :

N° d'adhérent de la coopérative : 70 /

Mandataire

Nom :
Prénom :né(e) le

Compte bancaire :

Etablissement :
Agence :
Intitulé exact :
Numéro :

Joindre un RIB si ce n'est pas encore fait

ABONNEMENT « ANIMATION & EDUCATION »

La revue « Animation et Education » est en cours de modification. Nous vous donnerons plus d'informations dès le retour de notre Fédération.
Merci pour votre compréhension.

ASSURANCES

Les responsabilités civile et pénale de l'AD OCCE et de sa Présidente sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour, activités sportives,...) **rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'AD OCCE pour la totalité de ses adhérents.**

Cette formule est obligatoire, elle se substitue à toute autre forme de contrat d'assurance de la coopérative.

Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'AD

Nombre d'adhérents : Adultes x 0,26 €
Enfants x 0,26 €

Total B : €

Assurance des biens propriété de la coopérative ou prêtés à la coopérative (le cas échéant si biens de la coop >2000 €) :

Biens : [.....] - 2000 € = x 0,00688 € = €

Total C : €

VOTRE ÉTABLISSEMENT

École : Prim. - Mat - RPI - Etabl. spécialisé

Adresse :

Tél. : Fax :

Mail école :
@

Enseignant.e.s désirant recevoir les infos électroniques de l'OCCE personnellement :

.....@.....
.....@.....

Circonscription I.E.N. :

L'ensemble des élèves de l'établissement ou du regroupement (si coop de RPI) adhère à l'OCCE :

OUI NON

Si NON, classe(s) affiliée(s) :

ADHÉSION 2026 / 2027

✓ demande son adhésion à l'association départementale OCCE 70 - La cotisation OCCE est fixée à 2,42 € - (**Attendre la facture pour régler**)

Effectifs : Enfants x 2,50 € :€
Adultes x 2,50 € :€

Total A :€

✓ (le cas échéant) demande un changement de mandataire. (*joindre une lettre manuscrite avec : nom, nom de J.F., prénom, date de naissance de l'ancien et du nouveau mandataire, intitulé exact du cpte, n° de cptes*).

✓ (dans le cas d'une création) demande l'ouverture d'un compte mutualisé au Crédit Mutuel

MONTANT TOTAL :

A + B + C€

Je déclare avoir pris connaissance des engagements du mandataire, du règlement intérieur et des recommandations joints en annexe.

Je déclare sur l'honneur que la totalité des effectifs de l'école ont été déclarés ci-dessus.

Date : Signature du mandataire :

Pensez à conserver une copie de ce document.

—> Avez-vous renvoyé vos comptes rendus statutaires (date limite : 30 septembre 2026) ?

Commande de matériel et de documentation (attendre la facture pour régler) :

<u>Documents - Matériel - Publications</u>		P. U. €	Nbre
Commandez à l'OCCE 70 les outils pédagogiques « made in » OCCE pour faire vivre la coopération au quotidien dans votre classe (<i>pour plus de renseignements consultez la fiche action nationale jointe</i>)			
<u>L'agenda coopératif cycle 3</u> (nouvelle édition toute en couleur)		1,40	
<u>Mon premier agenda coopératif cycle 2</u> (nouvelle édition toute en couleur) + le livre du maître offert pour toute commande d'agendas pour une classe complète		2,00	
<u>Notre agenda coopératif cycle 1</u> - Permanent		120,00	
* Calendrier 2027		1,55	
* Fiche de comptabilité de classe	(argent liquide) En ligne sur notre site	Gratuit	
* Règlement type		Gratuit	
Matériel en prêt (cirque, jeux coopératifs, environnement...) à voir sur notre site https://ad70.occe.coop/			

NOUVEAU : CRA-CRF et FORMATION DE MANDATAIRES

Cette année, les CRA-CRF sont à saisir directement sur le nouveau site en ligne Retkoop (<https://www.retkoop.occe.coop>)

Les codes d'accès sont attribués d'ores et déjà par défaut avec vos n° de coopératives, exemple : identifiant 070-999 – mot de passe : coop999.

La page « commission de contrôle, quitus, signatures... » ainsi que les justificatifs seront à nous retourner mais il est possible de les insérer directement sur le site en pièces jointes scannées.

Ce site permet également de gérer la coop en remplacement de CoopScol.

Mais vous pouvez également télécharger la version papier sur notre site OCCE 70 : <https://ad70.occe.coop/>

Pour que votre CRA-CRF soit valide, vous devez remplir :

- la page 1 : identité de la coop, commissions de contrôle, signatures...
- la page 2 du document : le Compte-Rendu d'Activités en cochant selon les actions menées durant l'année,
- les pages 3 et 4 du document avec les données de la trésorerie de l'année
- faire vérifier les comptes par 2 personnes dont au moins un parent et leur faire remplir le tableau de la page 1 qui donne quitus au mandataire.

La participation à une séance de formation est OBLIGATOIRE pour les nouveaux mandataires (décision du Conseil d'Administration du 10 juin 2008).

Ces formations à la gestion de la coopérative (*gestion des outils, connaissances pratiques, ...*) auront lieu les mercredis des mois de septembre et octobre 2024 ou sur rendez-vous, possibles par rendez-vous téléphonique. Merci de vous inscrire par tél. ou mail : 03.39.28.01.36 – 07 66 94 02 99 ou ad70@occe.coop.

Si vous avez besoin d'aide, si vous avez des questions quant à la gestion quotidienne de votre coopérative, n'hésitez pas à nous contacter.

Information importante concernant une déclaration d'accident ou de sinistre

Quand et comment déclarer un sinistre ?

La déclaration doit être rapide (2 jours pour un vol, 5 jours pour un accident). Voici la démarche à suivre pour toute action de la coopérative susceptible d'engendrer une déclaration à l'assurance :

1 - **Avant toute manifestation, prévenez l'OCCE 70 par mail** en spécifiant la ou les classes participantes (nombres d'élèves), le lieu de l'action, sa date et sa durée, ce qui permet de faire une attestation MAE-MAIF spécifique à cette action,

2 - Si un sinistre ou un accident survient lors de l'action **contactez par téléphone l'OCCE 70 dans la journée du sinistre** pour une déclaration orale,

3 - **Téléchargez le formulaire sur notre site (espace mandataire-->outils pour la gestion administrative de la coop-->déclaration de sinistre MAE-MAIF), remplissez-le (sans le signer) et retournez-le au siège de l'OCCE 70, rue de Verdun, BP 10455, 70000 VESOUL** avec les justificatifs. Après signature de la présidente, nous l'enversons à la MAE.

Actions OCCE 70

2026-2027

Période 1

du 1 septembre au 16 octobre 2026

- Début des inscriptions à l'action nationale « **calendrier OCCE** »
- **Mercredi 30 septembre** : date limite des retours des comptes-rendus financiers et d'activités
- **Mercredi 30 septembre matin** : rencontre projets OCCE à l'atelier CANOPE Vesoul : folk, cirque, poésie, marché de connaissances
- **Mercredi 30 septembre après-midi** : 1^{ère} rencontre du collectif Ecole dehors 70
- **Mercredi 14 octobre de 9h00 à 16h00** : journée conférence au lycée Pergaud à Besançon avec Marie-Christine Maas, « **Installer des dynamiques de classe propices au travail serein. Vivre des pratiques coopératives.** »

Période 2

du 2 novembre au 18 décembre 2026

- **Mercredi 4 novembre matin** : Stage **Théâ** 1^{ère} séance avec Solène Froissard au théâtre du Pilier à Giromagny.
- **Vendredi 20 novembre** : lors de la semaine de la **convention des droits de l'enfant** : action OCCE-UNICEF et malle CIDE en prêt au bureau.
- **Mercredi 25 novembre après-midi** : stage « **Osons la poésie** » à Besançon – OCCE Franche-Comté
- **Mercredi 16 décembre matin** : Stage **Théâ** 2^{ème} séance avec Solène Froissard au théâtre du Pilier à Giromagny.

Période 3

du 4 janvier au 12 février 2027

- Fin des inscriptions à l'action nationale « **calendrier OCCE** »
- Inscription et envoi du dossier pédagogique : « **Osons la poésie** »
- Préparation des rassemblements : **bal folk et cirque**
- **Mercredi 10 février matin** : 2^{ème} rencontre du collectif Ecole dehors 70

Période 4

du 1 mars au 9 avril 2027

- **Du 1 mars au 30 avril** : action « **Osons la poésie** » : un cercle de colis poétiques en Franche-Comté.
- **La semaine des mathématiques** : action régionale Bourgogne-Franche-Comté « **Rallye maths** »
- **Mercredi 31 mars journée** : stage **Théâ** avec Solène Froissard au théâtre du Pilier à Giromagny

Période 5

du 26 avril au 2 juillet 2027

- **Mercredi 12 mai après-midi** : 3^{ème} rencontre du collectif Ecole dehors 70
- **Mai-juin** : rassemblement bal folk et cirque
- **Mai-juin** : rencontre entre classes Théâ

Office Central de la Coopération à l'École de la Haute-Saône

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

Enceinte du collège Gérome - BP 10455 - 70007 VESOUL Cedex

Tél. : 03 84 75 87 87 - Fax : 03 84 75 80 08 - ad70@occe.coop

Site Internet : www.occe.coop/ad70



Conférence-ateliers organisée par **l'office central de la coopération à l'école** avec



Marie-Christine MAAS
Enseignante-chercheure

INSTALLER DES DYNAMIQUES DE CLASSE PROPICES AU TRAVAIL SEREIN VIVRE DES PRATIQUES COOPÉRATIVES

1er et 2nd degré

+ 3 ATELIERS
pratiques

Faire classe dehors

Gérer en mode projet

Intégrer les compétences psychosociales



Mercredi 14 octobre
9h à 16h Lycée Pergaud
BESANCON



Conférence gratuite ouverte à tou.te.s

[Formulaire inscription ici](#)

Contact OCCE 25: ad25@occe.coop
ou 07 50 67 47 13

Notre objectif est de construire des
pratiques de classe durables pour
l'enseignant.e, pour l'élève et pour le
groupe, en éducation prioritaire comme
ailleurs.

Conférence-ateliers organisée par **l'office central de la coopération à l'école** avec



Marie-Christine MAAS
Enseignante-chercheure

INSTALLER DES DYNAMIQUES DE CLASSE PROPICES AU TRAVAIL SEREIN VIVRE DES PRATIQUES COOPÉRATIVES

1er et 2nd degré

**+ 3 ATELIERS
pratiques**

Faire classe dehors

Gérer en mode projet

Intégrer les compétences psychosociales



Mercredi 14 octobre
9h à 16h Lycée Pergaud
BESANCON



Conférence gratuite ouverte à tou.te.s

[Formulaire inscription ici](#)

Contact OCCE 25: ad25@occe.coop
ou 07 50 67 47 13

**Notre objectif est de construire des
pratiques de classe durables pour
l'enseignant.e, pour l'élève et pour le
groupe, en éducation prioritaire comme
ailleurs.**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE

HAUTE-SAÔNE

Office Central de la Coopération à l'École 2026 - 2027

Un projet OCCE pour ma classe

Réunion le mercredi 30/09/2026

de 9h00 à 12h00

À CANOPE Vesoul

Rendre les élèves autonomes et solidaires



Développer les compétences psychosociales

Des animations dans les classes et des outils adaptés à vos besoins.



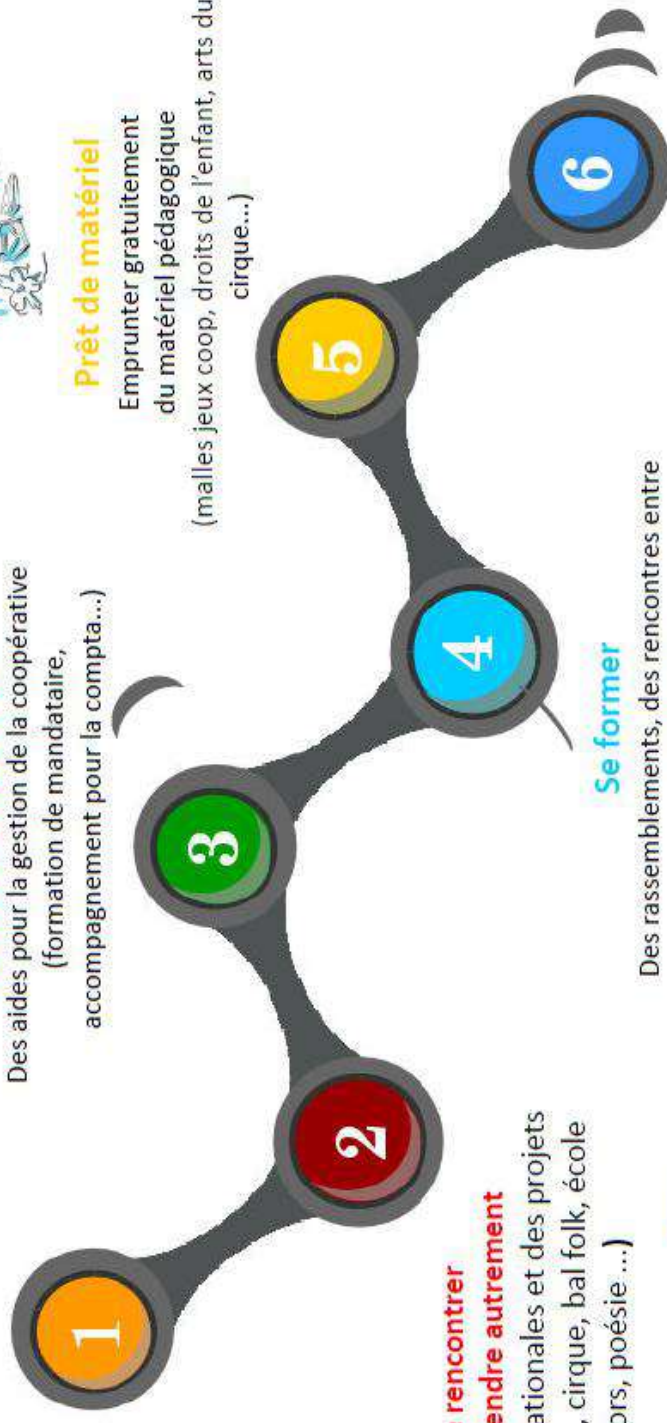
Gérer la coopérative

Des aides pour la gestion de la coopérative (formation de mandataire, accompagnement pour la compta...)



Prêt de matériel

Emprunter gratuitement du matériel pédagogique (malles jeux coop, droits de l'enfant, arts du cirque...)



Se rencontrer

et apprendre autrement

Des actions nationales et des projets locaux (Théâtre, cirque, bal folk, école dehors, poésie ...)



Se former

Des rassemblements, des rencontres entre enseignants, des temps d'accompagnement, d'échanges de pratiques...

S'assurer

Bénéficier d'une assurance MAE- MAIF

pour les enfants et les adultes.

Adhérez !

OCCE 70

Rue de Verdun

70000 Vesoul

Tél. : 03 39 28 01 36

Ou 07 66 94 02 99

ad70@occe.coop

MALLES PEDAGOGIQUES EN PRÊT à l'OCCE 70



JEUX COOPERATIFS C1

Valise 1	Jeux ABBA : le verger, le petit verger, au bal masqué des coccinelles, les chevaliers de la tour, la magie des couleurs, main dans la main, le voleur de carottes, la cité des fourmis...
Valise 2	
Valise 3	

PARACHUTE COOPERATIF

Valise 1	12 et 16 poignées
Valise 2	

CIRQUE

Equilibre C1	Balles, assiettes chinoises, anneaux, foulards, massues, rolla-bola, pédalgos, bâtons du diable, diabolos....
Equilibre C2	
Equilibre C3	
Jonglage C1	
Jonglage C 2-3 A	
Jonglage C 2-3 B	
Fil d'équilibre	
Boule d'équilibre petite rouge	
Boule d'équilibre petite bleue	
Boule d'équilibre grande verte	
Monocycle x 3	

MATERIEL EDD

Valise Jardin C1	Documentation, dossier pédagogique, jeux, loupes...
Valise Jardin C2	
Couveuse	

MATERIEL PROJET ECRITURE

Valise ETAMINE C1	Poésies, romans-photos, bandes dessinées (BD), documentaires, contes, albums... produits par des classes
Valise ETAMINE C1	
Valise ETAMINE C1	

CAUSE DES ENFANTS

Valise « Droits de l'enfant »	
Valise « Emotions »	
Jeu Coop « Si on faisait la paix » x 4	
Jeu « Place de la Loi »	
Jeu « Azur et Asmar »	

MATERIEL TECHNIQUE

Vidéo projecteur	
Sono	

Comptes rendus d'activités et financiers 2025/2026

Retkoop

Véritable "cahier de comptabilité" en ligne, l'outil Retkoop a été mis en place pour répondre au mieux à vos besoins.

Conçu par des enseignants détachés de l'OCCE confrontés chaque jour aux difficultés des mandataires, l'outil Retkoop facilite les écritures comptables et la saisie des comptes d'écoles.

A partir du 1^{er} septembre 2026 :

Les comptes rendus financier et d'activités sont à saisir directement sur la plateforme : <http://www.retkoop.occe.coop/>, votre identifiant est le 070-« n° de coop » (ex. : 070-999) et votre mot de passe est : coop « n° de coop » (ex. : coop999), à modifier lors de la première utilisation.

Si vous utilisez déjà le cahier, le compte rendu sera accessible après contrôle et ajout des pièces demandées directement dans l'espace Retkoop : page « quitus » complétée, dernier relevé de compte de l'année, justificatif des subventions, justification de la caisse (ou envoi par mail ou par courrier).

Le nouvel exercice 2026/2027 s'ouvrira après le 1^{er} septembre 2026. La comptabilité 2025/2026 sera à clôturer après cette date.

Si besoin, vous pouvez vous rendre sur le site : <https://www.retkoop.occe.coop/aide.php> ou contacter l'OCCE au 07 66 94 02 99.

Un exemplaire sous format papier est néanmoins disponible et à télécharger sur notre site OCCE 70. N'hésitez pas à appeler pour toute question.

La coopération en réseau



Identification :

identifiant :

mot de passe : 

Identifiant ou mot de passe perdus :
contactez votre OCCE départemental.



Contactez
votre
OCCE
départemental

Mandataires de coopératives scolaires, ce service vous permet :

- de saisir votre Compte-Rendu statutaire : Compte-Rendu d'Activités (CRA) et Compte-Rendu Financier (CRF)
- de saisir votre comptabilité au jour le jour
- de saisir votre adhésion annuelle
- de consulter vos archives
- de dialoguer avec votre OCCE départemental
- etc...

Permanents départementaux, ce service vous aide dans la gestion quotidienne de vos coopératives et dans la vie de votre AD.



RECETTES - Le numéro de compte commence toujours par 7

707000080 Cessions de produits :

Il s'agit de l'argent récolté à la suite de la vente d'articles non fabriqués par les enfants. On ne doit inscrire ici que les ventes correspondant aux dépenses ventilées en 607 - Vente des calendriers achetés à l'OCCE – Vente des photos de classe, ...

708000080 Produits des activités éducatives :

Tout l'argent récolté au titre des :

- transports - visites – spectacles – voyages – vente d'objets fabriqués – journaux scolaires ...

Ces recettes doivent respecter le principe de gratuité des enseignements obligatoires.

Ces participations financières auront toujours un aspect facultatif pour les familles.

Et toutes les recettes sans caractère éducatif : - loto – kermesse – fêtes - ... (ancien compte « autres charges courantes »)

741000080 Subventions, état, collectivités publiques :

Tout l'argent émanant d'un organisme public : Caisse des Ecoles, Mairie, Conseil Départemental, Etat, ... Attention il s'agit donc d'argent public... Il vaudrait mieux que cet argent soit géré par un comptable public

755100080 Contribution plateforme participative :

Uniquement l'argent collecté par le site « La Trousse à Projets », plateforme solidaire de financement (<https://trousseaprojets.fr/>)

755110080 Contributions financières autres :

don d'associations

756200080 Participations volontaires des familles (seul le n° de compte change) :

Les contributions facultatives des parents en début d'année et uniquement cela.

77000008 Produits exceptionnels :

Dons, recettes inattendues ou sommes reçues au titre de la solidarité.

DEPENSES – Le numéro de compte commence toujours par 6

60700008 Achats pour cessions :

Il s'agit des dépenses faites pour acheter des produits finis destinés à la revente, sans modification : - calendriers achetés à l'OCCE – photos de classe payées au photographe, ...

61681008 Assurances versées :

Uniquement les frais du contrat d'assurance de la coopérative (détailés sur la facture OCCE). Les assurances professionnelles des enseignants (Autonomie de Solidarité), des ATSEM, des familles doivent être payées à titre personnel.

61810008 Charges des activités éducatives :

C'est le chapitre qui regroupe le plus de choses : - transports - visites – spectacles – voyages – livres ou documentation pour BCD – matériel pour ateliers artistiques ou manuels – journaux scolaires ... Ces dépenses correspondent toujours à des activités pédagogiques mises en place par la coopérative.

Et toutes les dépenses sans caractère éducatif : - loto – kermesse – Sacem – fêtes - ... (ancien compte : autres charges courantes).

6270008 Services bancaires et assimilés :

Frais de tenue de compte, cartes de dépôts, autres frais bancaires...

65860008 Cotisations versées à l'OCCE (seul le n° change) :

Attention il s'agit strictement des cotisations. Donc il ne faut pas y compter les abonnements, les frais de gestion de compte, assurances...

67000008 Charges exceptionnelles :

Les dépenses en rapport avec des actions de solidarité ou les dépenses imprévues.

68000008 Budget de gros équipement :

Tout matériel durable de valeur supérieure à 150 Euros mais aussi les logiciels et tout ce qui doit être inscrit au cahier d'inventaire de la coopérative. La décision d'achat d'un gros équipement est toujours une décision collective. Avant tout achat de ce type, vous pouvez contacter l'OCCE.



Que dit le contrat MAE/MAIF pour votre coopérative OCCE

La coopérative scolaire peut être organisatrice d'activités pendant le temps scolaire, hors du temps scolaire, à l'école ou hors de l'école, avec ou sans incidence financière pour elle.

→ La garderie, l'étude, la restauration scolaire, l'aide aux devoirs, l'aide personnalisée, le soutien scolaire, ... ne sont pas des activités organisées par la coopérative

Assurance des activités

Organisateur	Nature	Localisation	Contrat d'assurance
Établissement scolaire	Obligatoire/ sur temps scolaire	Au sein de l'établissement (bâtiment et cour)	État
Établissement scolaire	Obligatoire/ sur temps scolaire	Hors établissement	Relève du contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE
OCCE ou établissement scolaire	Facultatif/ hors temps scolaire	Au sein de l'établissement (bâtiment et cour)	Relève du contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE
OCCE ou établissement scolaire	Facultatif/ hors temps scolaire	Hors établissement	Relève du contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE

Assurance des personnes

Organisateur	Nature	Localisation	Contrat d'assurance
Établissement scolaire	Obligatoire/ sur temps scolaire	Au sein de l'établissement (bâtiment et cour) Ex: <i>accident de récréation</i>	État ou/et assurance individuelle accident
Établissement scolaire	Obligatoire/ sur temps scolaire	Hors établissement Ex: <i>Natation/salle de sport</i>	État ou/et assurance individuelle accident ET contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE
OCCE	Facultatif/ hors temps scolaire	Au sein de l'établissement (bâtiment et cour) Ex: <i>kermesse dans l'école</i>	Contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE ET assurance individuelle accident
OCCE	Facultatif/ hors temps scolaire	Hors établissement Ex: <i>kermesse en salle des fêtes</i>	Contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE ET assurance individuelle accident
OCCE ou établissement scolaire	Facultatif/ hors temps scolaire	Hors établissement Ex: <i>classe de découverte/sortie théâtre en soirée</i>	État ou/et assurance individuelle accident ET contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE

Assurance des biens

	Matériels propriété de la coopérative - Facture à l'ordre de la coopérative ou justificatif d'un don	Matériels confiés ou prêtés dans le cadre d'une activité de la coopérative	Biens personnels si l'activité est assurée (voir tableau 1)	Biens municipaux
Dans les locaux scolaires	contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE	contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE	Contrats personnels et contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE	Contrats municipaux
Hors des locaux scolaires	contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE	contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE	Contrats personnels et contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE	Contrats municipaux

Focus sur la couverture du matériel dédié aux classes orchestre/classes numériques

Plafond 15 000 €	Matériels confiés à la coopérative	Matériels confiés à l'élève (trajet- domicile)
Dans les locaux scolaires	contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE	contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE
Hors des locaux scolaires	contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE	contrat MAE-MAIF souscrit par l'OCCE

Si la valeur du matériel est supérieure au plafond, un avenant au contrat est réalisé. Le calcul de la cotisation supplémentaire porte sur la valeur au-delà des 15 000 €.

Attention, un taux de vétusté s'applique pour les indemnisations

Activités organisées par une autre entité

Le contrat MAIF/MAE **ne couvre pas la responsabilité de l'organisateur relevant d'une autre entité***

Le contrat MAE MAIF assure la participation de l'OCCE à une manifestation organisée par une entité tiers, au titre d'un dommage subi ou causé par un participant assuré, mais il n'interviendrait pas en cas de défaillance dans l'organisation de l'événement.

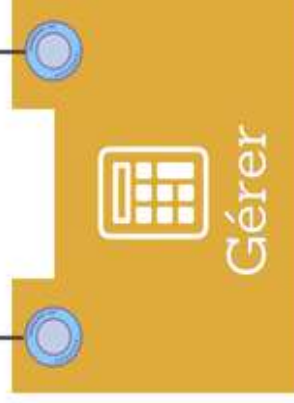
* L'organisateur doit avoir souscrit sa propre assurance.

Les missions du mandataire



Inform

- Diffusion des informations (administratives et pédagogiques) reçues de l'OCCE,
- Diffusion des informations aux partenaires (parents, élus...) concernant la situation de la coop. : activités, projets, finances...,
- Représentation de la coop. de l'école où le mandataire enseigne à l'Assemblée Générale de l'OCCE par mandat ou participation physique.



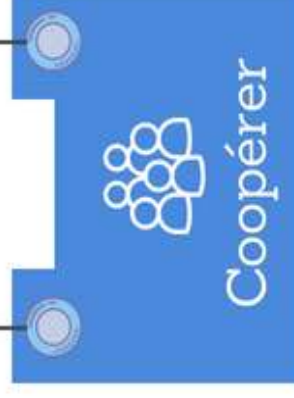
Gérer

- Enregistrement des opérations comptables et pointage des relevés bancaires,
- Conservation des pièces comptables (recettes et dépenses),
- Réunion annuelle de la commission de contrôle des comptes (2 à 4 parents et/ou enseignants de l'école),
- Aide à la gestion avec le fichier coopscol,
- Envoi du CRF, du CRA, de l'adhésion de la coop. à l'AD 70 avant le 30 septembre.



Administrer

- Respect du règlement intérieur de la coopérative scolaire par tous les adhérents,
- Impossibilité de souscrire à des contrats commerciaux (abonnement téléphonique, assurance, contrat d'entretien...) au nom de la coop. Le mandataire n'est pas personne morale,
- Le mandataire est bénévole, enseignant dans l'école, pas obligatoirement le-a directeur-ric.



Coopérer

- Contribution pour installer une démarche coopérative entre adultes et élèves,
- Prise de décisions concernant la coop. en concertation avec les collègues,
- Possibilité d'aide par un collègue, un parent ou des élèves pour la gestion de la coop.,
- Aide de l'OCCE (administrative et pédagogique) à la demande.